

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus :

15

Séance du 23 mars 2015 (13ème séance)

Conseillers en fonction :

15

Conseillers présents :

13

Sous la présidence de Mme Christiane MALLICK, Maire.

Sont présents : MM. et Mmes Patrick ALLARD, Laurent WAGNER, Aurore GUILBAUD, Germain JAMING, Patrick HAGER, Michel GREFF, Pascal HAMMAN, Patrice NAGEL, Laurent SLAVIK, Jean-Marc VERGNE, Yvan BECKER et Francis SCHLUCK.

Sont absents : Mme Christelle SCALEGNO-MULLER, M. Daniel HEIN, excusés,

DATE DE CONVOCATION : 17 mars 2015

A l'ouverture de la séance le Maire propose de rajouter les points suivants :

- Point 10 : Recensement

- Point 11 : Divers - Informations (Reprise du Point 10 prévu initialement).

Le Conseil Municipal donne son accord à cette modification de l'ordre du jour.

POINT 1 - COMPTES ADMINISTRATIFS

A) Commune

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le compte administratif principal, constatant la conformité des écritures de 2014 avec le budget primitif, les décisions modificatives, les mandats, les titres, en l'absence du Maire et de l'Adjoint au budget ordonnateur, approuve à l'unanimité le compte administratif principal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées en 2014	205 302.68 €
Recettes réalisées en 2014	389 802.63 €
Excédent antérieur reporté	172 054.17 € (délib 7/3/14)

Excédent de clôture 356 554.12 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Restes à réaliser

Dépenses réalisées en 2014	201 744.21 €	Dépenses	189 594.79 €
Recettes réalisées en 2014	479 478.41 €	Recettes	/
Excédent antérieur reporté	163 486.55 € (délib 7/3/14)		

Excédent de clôture 441 220.75 €

B) Eau et Assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le compte administratif du service Eau et Assainissement, constatant la conformité des écritures de 2013 avec le budget primitif, les décisions modificatives, les mandats, les titres, en l'absence du Maire et de l'Adjoint au budget ordonnateur, approuve à l'unanimité le compte administratif du service Eau et Assainissement :

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses réalisées en 2014	98 634.11 €
Recettes réalisées en 2014	112 158.15 €
Excédent antérieur reporté	32 007.43 € (délib 7/3/14)

Excédent de clôture 45 531.47 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Restes à réaliser

Dépenses réalisées en 2014	5 870.87 €	Dépenses /
Recettes réalisées en 2014	34 784.77 €	
Excédent antérieur reporté	36 952.83 € (délib 7/3/14)	

Excédent de clôture 65 866.73 €

C) Lotissement Lett Supérieur

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le compte administratif du lotissement Lett Supérieur, constatant la conformité des écritures de 2014 avec le budget primitif, les décisions modificatives, les mandats, les titres, en l'absence du Maire et de l'Adjoint au budget ordonnateur, approuve à l'unanimité le compte administratif du lotissement Lett Supérieur :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées en 2014	31 937.07 €
Recettes réalisées en 2014	/
Excédent antérieur reporté	31 937.07 € (délib 7/3/14)

Excédent de clôture 0 €

D) Lotissement du Château d'Eau 2

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le compte administratif du lotissement du Château d'Eau, constatant la conformité des écritures de 2014 avec le budget primitif, les décisions modificatives, les mandats, les titres, en l'absence du Maire et de l'Adjoint au budget ordonnateur, approuve à l'unanimité le compte administratif du lotissement du Château d'Eau :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées en 2014	5 481.67 €
Recettes réalisées en 2014	37 341.39 €
Excédent antérieur reporté	102 504.28 € (délib 7/3/14)

Excédent de clôture 134 634.00 €

E) Lotissement Pehl

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le compte administratif du lotissement Pehl, constatant la conformité des écritures de 2014 avec le budget primitif, les décisions modificatives, les mandats, les titres, en l'absence du Maire et de l'Adjoint au budget ordonnateur, approuve à l'unanimité le compte administratif du lotissement Pehl :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées en 2014	2 945.57 €
Recettes réalisées en 2014	/
Déficit antérieur reporté	46 376.17 € (délib 7/3/14)

Déficit de clôture 49 321.74 €

POINT 2 - COMPTES DE GESTION

Le Conseil Municipal prend connaissance des comptes de gestion 2014 de la Commune, de l'Eau et l'Assainissement, du lotissement Lett, du lotissement du Château d'Eau 2 et du lotissement Pehl dressés par le Trésorier Principal de Sarreguemines Centre.

Il constate la conformité des écritures avec les Comptes Administratifs de l'exercice 2014 des budgets Général, Eau et Assainissement, lotissement Lett, lotissement du Château d'Eau 2 et lotissement Pehl et approuve ces comptes de gestion à l'unanimité.

POINT 3 - AFFECTATION DES RESULTATS

A) Commune

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 de la Commune,

- constate que ce compte fait apparaître un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 356 554.12 € ;
- constate que la section d'investissement enregistre un excédent cumulé de 441 220.75 € ;
- constate que cet excédent doit être modifié des restes à réaliser en dépenses de 189 594.79 € pour s'établir à 251 625.96 € en excédent ;
- décide de reprendre l'excédent de fonctionnement cumulé de 356 554.12 € en report à nouveau créditeur de la section de fonctionnement (art 002) ;
- décide de reprendre l'excédent d'investissement cumulé de 441 220.75 € en report à nouveau créditeur (art 001).

B) Eau et Assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 du service eau et assainissement,

- constate que ce compte fait apparaître un excédent d'exploitation cumulé de 45 531.47 € ;
- constate que ce compte fait apparaître un excédent d'investissement cumulé de 65 866.73 € ;
- décide de reprendre l'excédent d'exploitation cumulé de 45 531.47 € en report à nouveau créateur de la section d'exploitation (art 002) ;
- décide de reprendre l'excédent d'investissement cumulé de 65 866.73 € en report à nouveau créateur de la section d'investissement (art 001).

C) Lotissement du Château d'Eau 2

Après délibération, le Conseil Municipal décide de reporter l'excédent de fonctionnement de 134 634.00 € en report à nouveau créateur du budget primitif 2014.

D) Lotissement Pehl

Après délibération, le Conseil Municipal décide de reporter le déficit de fonctionnement de 49 321.74 € en report à nouveau débiteur du budget primitif 2014.

POINT 4 - BUDGETS

A) Commune

Le Maire soumet au conseil municipal le budget primitif 2015. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ledit budget, lequel peut se résumer ainsi :

A - Section de fonctionnement

Dépenses totales	722 500.00 €
dont virement à la section d'investissement (art 023)	490 420.00 €
Recettes totales	722 500.00 €
dont excédent de fonctionnement reporté (art 002)	356 554.12 €
(Point 3)	

B - Section d'investissement

Dépenses totales	1 159 000.00 €
Recettes totales	1 159 000.00 €
dont excédent d'investissement reporté (art 001)	441 220.75 €
dont virement de la section de fonctionnement (art 021)	490 420.00 €

B) Eau et Assainissement

Le Maire soumet au conseil municipal le budget primitif 2015 du service eau et assainissement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ledit budget, lequel peut se résumer ainsi :

A - Section d'exploitation

Dépenses totales	158 000.00 €
dont virement à la section d'investissement (art 023)	36 300.00 €
Recettes totales	158 000.00 €
dont excédent d'exploitation reporté (art 002) (Point 3)	45 531.47 €

B - Section d'investissement

Dépenses totales	140 000.00 €
Recettes totales	140 000.00 €
dont excédent d'investissement reporté (art 001) (Point 3)	65 866.73 €
dont virement de la section d'exploitation (art 021)	36 300.00 €

C) Lotissement du Château d'Eau 2

Le maire soumet au conseil municipal le budget 2015 du lotissement du Château d'Eau 2. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ledit budget, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses totales	134 634.00 €
Recettes totales	134 634.00 €
dont excédent de fonctionnement reporté (art 002) (Point3)	134 634.00 €

D) Lotissement Pehl

Le maire soumet au conseil municipal le budget 2015 du lotissement Pehl. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ledit budget, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses totales	268 000.00 €
dont déficit de fonctionnement reporté (art 002) (Point 3)	49 321.74 €

Recettes totales	268 000.00 €
------------------	--------------

Section d'investissement

Dépenses totales	134 000.00 €
Recettes totales	134 000.00 €

POINT 5 - AMENAGEMENT SALLE D'ARCHIVES

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de délocaliser les archives de la commune dans le sous-sol et de prévoir les travaux d'aménagement de la salle d'archives. Quatre devis sont présentés au Conseil Municipal, à savoir :

- STEPEC 8 212.80 € TTC
- TEHAN 5 563.20 € TTC
- HEHN 4 022.42 € TTC (sans chape)
- SIEBERT 3 271.44 € TTC

Le Conseil Municipal décide de confier la réalisation des travaux à André SIEBERT.

POINT 6 - VENTE DE TERRAIN AU LOTISSEMENT

Suite à la demande d'achat de M. et Mme ACQUAVIVA d'une bande le long de leur terrain d'une largeur de 1 m pour pouvoir mieux accéder à leur garage, le Conseil Municipal décide à l'unanimité cette vente au prix de 5 500.00 € l'are.

POINT 7 - LOGEMENT COMMUNAL

1 - Travaux

Les travaux de rénovation du logement ont nécessité des travaux supplémentaires.

Montant total des travaux : 2 045.00 € au lieu des 1 710.00 € prévus initialement.

2 - Révision du loyer

En raison des travaux réalisés dans ce logement, sur proposition de M. Laurent WAGNER, Adjoint chargé des logements communaux, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'augmentation du loyer de 233.03 € à 280.00 €.

POINT 8 - TRAVAUX DE SECURISATION DU RESEAU D'EAU

M. Germain JAMING, Adjoint chargé de l'Eau et l'assainissement, présente au Conseil Municipal les travaux à prévoir sur les réservoirs à savoir travaux sur tuyauterie, fourniture et pose d'un turbidimètre, d'un surpresseur et de vannes électriques, programmation et essais.

Montant du devis de VEOLIA : 25 566.00 € TTC.

Une réunion est prévue prochainement avec VEOLIA.

POINT 9 - TRAVAUX CHAUFFAGE DE L'ECOLE

Sur proposition de M. Germain JAMING, Adjoint chargé des travaux, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier les travaux de régulation du chauffage à la Société TECA :

1 530.00 € pour les deux classes de maternelle

1 075.00 € pour la cantine.

POINT 10 - RECENSEMENT

En complément de la délibération du 17 novembre 2014 concernant le recrutement des agents recenseurs, le Maire précise que le barème appliqué pour leur rémunération est le suivant :

- Feuille de logement : 1.13 € Brut
- Bulletin individuel : 1.72 € Brut

Le Conseil Municipal donne son accord à cette proposition.

POINT 11 - DIVERS - INFORMATIONS

1 - Bouchons de l'espoir

Sur proposition de Mme Aurore GUILBAUD, Adjointe chargée des affaires scolaires, le Conseil Municipal décide de participer à cette action et de mettre en place trois points de collecte dans la commune : en mairie, à l'école et au Foyer St-Maurice.

2 - Mise en place d'accueil périscolaire

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a touché le fonds d'amorçage de 3 250.00 € pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Pour l'année scolaire 2015/2016, ces fonds ne seront accordés qu'à condition de mettre en place un projet éducatif territorial comprenant un accueil périscolaire.

Le Maire propose de se renseigner auprès de divers organismes concernant ce thème.

POUR EXTRAIT CONFORME
LIXING-LES-ROUHLING, le 24/03/2015

Le Maire,